



## IFP 1712 Les Follatères – Mont du Rosel

Canton	Communes	Surface
Valais	Dorénaz, Fully	505 ha



Les Follatères



IFP 1712 Les Follatères – Mont du Rosel



Mosaïque de prairies et affleurements rocheux



Milieux arides au-dessous des forêts



Ancien chemin montant de Branson



Les vignes du versant sud-est

## 1 Justification de l'importance nationale

- 1.1 Grande épaule rocheuse qui sépare le Bas-Valais du Valais central
- 1.2 Différentes sortes de roches métamorphiques et magmatiques dans un espace restreint
- 1.3 Limite entre deux régions biogéographiques et climatiques
- 1.4 Mosaïque de prairies, vignes, affleurements rocheux et forêts avec clairières
- 1.5 Vaste complexe de pelouses steppiques
- 1.6 Grande diversité d'espèces végétales et animales rares voire uniques en Suisse
- 1.7 Paysage viticole en terrasses bien conservé

## 2 Description

### 2.1 Caractère du paysage

Située entre Dorénavant et Fully, en rive droite du Rhône, là où la rivière s'incurve brusquement vers le nord-ouest, l'arête rocheuse des Follatères marque la charnière géographique, géologique et climatique entre le Valais central et le Bas-Valais. Dans sa partie inférieure, l'arête se caractérise par des éperons rocheux et des pelouses steppiques ponctuées de rares pins. De part et d'autre de l'arête, le site s'étend sur deux grands versants contrastés, couverts de forêts, parsemés de rochers et de prairies: le coteau de Branson orienté au sud-est et le Mont du Rosel au sud-ouest.

Le versant sud-est compose un paysage aride et méridional. Dominé par une mosaïque de vignes, de prairies sèches et d'affleurements rocheux, il constitue l'image la plus caractéristique des Follatères. Près du Rhône, entre les nombreux affleurements rocheux du relief naturel, le vignoble en terrasses témoigne de l'exploitation traditionnelle, avec ses nombreux petits parchets soutenus par des murs de pierres sèches et reliés par un réseau d'anciens sentiers. Plus haut, au-dessus de 560 m, les vignes cèdent la place à une mosaïque de pelouses sèches et de fragments de chênaie buissonnante parsemée d'affleurements rocheux. Cette zone très tranquille est surplombée par les grandes pentes d'éboulis boisés des forêts de la Lui et du Ban de Branson.

À l'ouest, le versant escarpé du Mont du Rosel présente un paysage très sauvage: au-dessus des prairies pâturées, le versant est caractérisé par des éperons rocheux et de grands éboulis cristallins, sur lesquels se développent des forêts qui se densifient avec l'altitude.

Isolé sur un replat de l'arête à 1525 m d'altitude, le vieux hameau de La Jeur Brûlée témoigne de l'utilisation agricole traditionnelle, avec ses vieux murets, son puits désaffecté et ses anciennes bâtisses. La clairière offre une vue entière sur la vallée du Rhône et les Alpes valaisannes.

### 2.2 Géologie et géomorphologie

Les Follatères – Mont du Rosel, situés dans la structure plissée et couchée de la nappe de Morcles (géotope), reposent sur une unité du socle cristallin autochtone appelée Massif de l'Arpille – Fully et datant d'au moins 400 millions d'années. La roche a subi à plusieurs reprises de fortes augmentations de pression et de température qui ont modifié sa structure et sa composition minérale. Le site, qui réunit différentes sortes de roches métamorphiques et magmatiques dans un espace restreint, se compose principalement de gneiss et de granites ainsi que de roches intermédiaires telles que des migmatites et des granodiorites.

Les dépôts quaternaires comprennent des placages de moraine, des vestiges laissés par le glacier du Rhône pendant la dernière glaciation, des éboulis et des dépôts de loess, et la morphologie du site est dominée par les grands cônes d'éboulis formant des pentes très régulières. Les éboulis sont particulièrement imposants sur le versant sud-ouest, au Mont du Rosel. Celui du Châble de la Corne débute à 1400 m d'altitude et descend sur plus d'un kilomètre jusqu'au cours du Rhône à 454 m.

L'érosion glaciaire a largement façonné ce paysage. Là où la couverture morainique est absente, le paysage se caractérise par des ondulations plus ou moins lisses de la roche, qui prend une apparence moutonnée. Les exemples les plus significatifs de ces structures sont visibles sur l'arête des Follatères.

L'arête rocheuse des Follatères, qui sépare le Bas-Valais du Valais central, forme la limite entre le climat humide au caractère océanique du Léman et le climat continental du Valais central, marqué par de faibles précipitations, un ensoleillement intense et une forte amplitude thermique.

### 2.3 Milieux naturels

La situation climatique charnière des Follatères et la variété des substrats – encore renforcées par l'étagement altitudinal sur plus de 1300 m, de la plaine du Rhône, à 450 m d'altitude, jusqu'à l'étage subalpin, à 1800 m – ont favorisé une richesse biologique exceptionnelle ainsi que la présence d'espèces et de milieux naturels rares, voire uniques en Suisse.

Le paysage est dominé par des milieux arides, dont les Follatères représentent l'un des principaux centres dans le pays. Sur le versant sud-est, plusieurs complexes de prairies sèches s'étagent à partir de la plaine. Pour la plupart d'importance nationale, ces milieux arides sont dominés par les pelouses steppiques (*Stipo-Poion*) et abritent plusieurs espèces spécialisées, comme l'Éphèdre de Suisse (*Ephedra helvetica*). Réputée pour sa richesse floristique, cette zone abrite de nombreuses orchidées et diverses plantes rares au nord des Alpes, comme l'Adonis du printemps (*Adonis vernalis*). Ces milieux xérotiques rocaillieux de basse altitude sont très riches en papillons diurnes, comme la Mélitée des Linaires (*Melitaea deione*), une espèce en danger.

Sur les deux versants, des forêts de feuillus riches en clairières fleuries s'étendent jusque vers 1800 m d'altitude. Selon la profondeur du sol et l'exposition, chênes, tilleuls, érables ou frênes dominent. Les pelouses steppiques alternent avec des chênaies à campanule gantelée (*Campanulo trachelii-Quercetum*), une association forestière très rare, et des croupes rocheuses couvertes de lichens et de mousses. La forêt du Ban de Branson compose, avec les forêts limitrophes, la plus grande chênaie buissonnante (*Quercion pubescenti-petraeae*) de Suisse. Le pin sylvestre forme une bande discontinue le long de l'arête ventée. Une petite forêt de houx, nichée dans une concavité abritée du Mont du Rosel, traduit un microclimat unique et très localisé. Typique des régions méditerranéennes, cette forêt constitue une rareté à ces latitudes. Les grands éboulis cristallins qui sillonnent ces pentes sont colonisés par des espèces de lisières thermophiles. La partie supérieure du site est dominée par les conifères, avec de beaux peuplements de sapin blanc dans la région de La Jeur Brûlée.

En pied de coteau, une étroite bande de terrains alluviaux abrite la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), un serpent aquatique au bord de l'extinction, et d'autres espèces spécialisées. Sur le versant du Mont du Rosel, orienté au sud-ouest et moins ensoleillé, le bas-coteau est occupé principalement par des pâturages secs, où l'on trouve le plus grand insecte de Suisse, la Magicienne dentelée (*Saga pedo*), une sauterelle au bord de l'extinction. Au-dessus, les vignes entrecoupées de bandes rocheuses incultes abritent des espèces semi-rudérales, telle l'Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*).

Outre de nombreuses espèces résidentes – insectes et reptiles notamment –, les milieux naturels des Follatères accueillent beaucoup de migrants, passereaux nicheurs et rapaces, et jouent aussi un rôle pour l'hivernage de divers oiseaux, dont la Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*).

### 2.4 Paysage historico-culturel

De part et d'autre de leur imposante arête rocheuse, les pentes abruptes des Follatères – et en particulier, au sud-ouest, le versant du Mont du Rosel – semblent peu propices aux activités agricoles.

Au-dessous de la forêt de la Lui et des Tâches, le versant sud-est accueille des vignes. Le vignoble a conservé sa structure traditionnelle en terrasses soutenues par de vieux murs de pierres sèches. Il est parcouru par des sentiers viticoles étroits et parsemé de surfaces incultes caractéristiques. Le parcellaire étant très morcelé, il arrive qu'il soit techniquement et économiquement préférable de conserver

des cultures en gobelet. Par contre, chaque fois que la forme de la parcelle s'y prête, les cultures sur fils sont préférées au gobelet. Dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, la surface viticole a été augmentée au détriment de la forêt et des prairies sèches. La pérennité de cette portion de vignoble en terrasses est fortement liée au maintien de l'exploitation viticole.

Un ancien chemin pavé s'élève depuis Branson et franchit l'arête pour se diriger vers Champex d'Alesse au-dessus de Dorénaz.

### **3 Objectifs de protection**

- 3.1 Conserver le caractère naturel et sauvage du versant du Mont du Rosel.
- 3.2 Conserver la grande épaule rocheuse.
- 3.3 Conserver les affleurements de roches métamorphiques et magmatiques.
- 3.4 Conserver la mosaïque de vignes, prairies et affleurements rocheux.
- 3.5 Conserver la qualité et l'étendue des cônes d'éboulis, des pelouses steppiques et des forêts.
- 3.6 Conserver la qualité et l'étendue des habitats pour la flore et la faune, la richesse biologique et en particulier les espèces rares.
- 3.7 Conserver les vignobles en terrasses et les murs de pierres sèches.
- 3.8 Conserver une utilisation viticole adaptée au contexte local.
- 3.9 Conserver les structures et éléments paysagers caractéristiques tels que le vignoble en terrasses et les murs de pierres sèches.
- 3.10 Conserver la tranquillité dans les espaces forestiers.

IFP 1712

# Les Follatères - Mont du Rosel

